© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Home Page

Site Search

Minister's Office

About ONAS

Land Claims

Land Claims Fact Sheets

Self-government

Aboriginal Economic Development

Aboriginal Business Development Online

News Releases

Web Links

Français

Aboriginal Policy Framework

August 27, 1999

Supporting Aboriginal Self-Reliance through Economic Development

The Aboriginal Policy Framework is Ontario's approach to Aboriginal affairs. The Framework will ensure that provincial policies, programs and services directed to Aboriginal people help create opportunities for employment and economic development, which will strengthen the self-reliance of Aboriginal communities.

- The Approach
- Promoting Self-Reliance
- Aboriginal Policy Framework Goal

| Central Government Site | Feedback | Search | Site Map | Français |

| Home Page | Minister's Office | About ONAS | Land Claims |
| Self-government | Aboriginal Economies | News Releases | Web Links |

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada

© Copyright 1999, Queen's Printer for Ontario. Last modified: August 27, 1999.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

100-03642/

Home Page

Site Search

Minister's Office

About ONAS

Land Claims

Land Claims Fact Sheets

Self-government

Aboriginal Economic Development

Aboriginal Business Development Online

News Releases

Web Links

Français

A New Approach

August 27, 1999

Since assuming power in June 1995, the Ontario Government has assessed the fiscal and social realities faced by the Aboriginal community in Ontario and has recognized that a new provincial approach to Aboriginal affairs is required. The Government recognizes the disproportionate socio-economic conditions in Aboriginal communities and the divisiveness that has emerged between Aboriginal and non-Aboriginal people.

The Provincial commitment to economic development for all Ontarians, and the reduction of social tensions through the equal treatment of all residents requires that Aboriginal matters be addressed differently than they were in the past. The Province is committed to the need for public involvement in land claims and perhaps most importantly, to the need to support increased Aboriginal self-reliance by promoting Aboriginal economic development.

Accordingly, **the Province will encourage and assist Aboriginal economic and community development to reduce dependence on transfer payments and to facilitate greater self-reliance and responsibility for community well-being**. This will foster a climate of balance and stability between Aboriginal and non-Aboriginal interests in Ontario.

These realities have led the government to adopt a new corporate approach to Aboriginal matters in Ontario. The Aboriginal Policy Framework will:

- Enable the government to address Aboriginal issues in a consistent, less costly and more effective manner
- Increase public involvement in Aboriginal matters that affect Ontarians
- Minimize actions that could destabilize relations between Aboriginal and non-Aboriginal communities

Included in the Aboriginal Policy Framework is an overall goal and set of principles and interim approaches to land claims and self-government, pending development later this year of specific policies for these areas. It also includes Ontario's approach to the management of public lands and natural resources in the context of Aboriginal and treaty rights, guidelines for delivering provincial programs and services, and a process for identifying economic development opportunities.

The goal of the Aboriginal Policy Framework is a future in which Aboriginal communities have stronger economies and greater capacity to become more self-reliant and exercise greater responsibility for their well-being. The government was elected on a commitment to economic growth which is as important to Aboriginal communities in Ontario as it is to the rest of the province. Thus the main focus of the Framework is on economic development.

© Copyright 1999, Queen's Printer for Ontario. Last modified: August 27, 1999.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Home Page

Site Search

Minister's Office

About ONAS

Land Claims

Land Claims Fact Sheets

Self-government

Aboriginal Economic Development

Aboriginal Business Development Online

News Releases

Web Links

Français

Promoting Self-Reliance

August 27, 1999

The other elements of the Aboriginal Policy Framework are intended to complement this focus on economic development and remove impediments or uncertainties toward greater Aboriginal self-reliance:

a. Land Claims

The successful resolution of land claims creates a public environment for economic development both on-reserve and off-reserve. The process of **Reviewing land claim negotiation mandates** began right after the election. The government will continue to negotiate claims which have a high potential for successful resolution. In consultation with affected parties, the government is currently developing a new land claims policy which emphasizes public involvement and defines the parameters for future negotiations.

b. Self-government

Ontario's view is that the **federal government must take the lead on Aboriginal self-government matters** as the senior government with responsibility for Aboriginal peoples. Ontario will continue to assess and protect provincial interests in this process and the government will continue to respect existing Aboriginal and treaty rights. Over the course of 1997, the Ontario government will review the decisions of the Supreme Court of Canada regarding the inherent right to self-government and develop its policy on self-government.

c. Program delivery

Ontario Ministries will continue to provide programs and services appropriate to Aboriginal people living on- and off-reserve. Provincial programs may vary for Aboriginal communities because Aboriginal people are the most marginalized group in the province and many live in circumstances different from most other residents of Ontario, for example in remote fly-in communities. Experience has shown that mainstream programs intended for the broader public may not be as cost effective as ones tailored to the unique and specific needs of Aboriginal peoples.

These programs and services are to be **delivered in a business-case manner** consistent with the goals and principles of the new Aboriginal Policy Framework. This means that programs will demonstrate the best value for tax dollar over the long term, based on an assessment of benefits against costs. The Aboriginal Policy Framework goal and principles listed in subsequent pages allow ministries to provide opportunities for the self-administration of programs by Aboriginal communities and organizations wherever this is feasible and cost effective.

Programs and services will be delivered to Ontario's Aboriginal residents consistent with constitutional/Charter requirements and long established federal/provincial arrangements. Where the provincial and federal governments have separate but overlapping jurisdictions regarding Aboriginal people, **continuing improvements to coordination with the federal government will be pursued**.

d. Lands and Resources

Public lands and natural resources can provide a basis for Aboriginal economic development. This approach needs to be balanced by public concern about **Aboriginal harvesting activities and the Province's conservation of wildlife and management of public lands and resources**. Ontario's approach to public lands and resources issues will:

- Meet legal requirements, including Aboriginal and treaty rights
- Protect the provincial interest in conservation
- Protect Ontario's ongoing authority to manage public lands and natural resources in the most flexible manner possible

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada

© Copyright 1999, Queen's Printer for Ontario. Last modified: August 27, 1999.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Home Page

Site Search

Minister's Office

About ONAS

Land Claims

Land Claims Fact Sheets

Self-government

Aboriginal Economic Development

Aboriginal Business Development Online

News Releases

Web Links

Français

Aboriginal Policy Framework Goal

August 27, 1999

The goal of the Aboriginal Policy Framework is: to help build the capacity within Aboriginal communities to develop stronger economies, become more self-reliant, and exercise greater responsibility for their well-being while maintaining balance and stability in relations between Aboriginal and other residents in the province.

Principles

Equality

The government is committed to the equal treatment of all Ontario residents in accordance with their circumstances.

Legal Obligations

The government is committed to meeting Ontario's constitutional and other legal obligations in respect of Aboriginal people.

Responsibility

The government respects the special relationship between the federal government and Aboriginal people and, within the context of this relationship, will clarify federal and provincial roles and delegate where appropriate administrative responsibilities to Aboriginal organizations and governments.

Openness

The government is committed to public scrutiny of its undertakings and the fair and inclusive involvement of Aboriginal and non-Aboriginal people in matters affecting them both.

Affordability

The government is committed to reducing expenditures and to delivering programs and services in the most cost-effective manner.

Accountability

The government is committed to being accountable for public expenditures and will require Aboriginal governments and organizations to be accountable for the provincial funding they receive and the results achieved.

Effective management

The government will ensure that Aboriginal issues are addressed in a consistent, coordinated and complementary manner.

Self-Reliance

The government will promote economic and community development and reduce Aboriginal communities' dependency on transfer payments through cooperation with the federal government, First Nation governments, Aboriginal organizations, and the private sector. More about self-reliance.

Stability

The government is committed to social harmony and minimizing actions that could destabilize relations between Aboriginal and non-Aboriginal communities.

Taken together, the goal and principles are a means for assessing various components of the Aboriginal Policy Framework. They will also serve as parameters to guide activities in respect of Aboriginal people and benchmarks for broader public interest in the results achieved through implementation of the Framework.

Return to: Aboriginal Policy Framework

| Central Government Site | Feedback | Search | Site Map | Français |

| Home Page | Minister's Office | About ONAS | Land Claims |
| Self-government | Aboriginal Economies | News Releases | Web Links |

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada

© Copyright 1999, Queen's Printer for Ontario. Last modified: August 27, 1999.

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Page d'accueil

Recherche du site

Bureau du ministre

À propos du SAAO

Revendications territoriales

Fiches d'information sur les revendications territoriales

Autonomie gouvernementale

Développement économique des Autochtones

Info en ligne sur le développement des entreprises autochtones

Communiqués de presse

Liens

English

La Politique-cadre pour les Autochtones

27 août 1999

Projet d'appui à l'autonomie des autochtones grâce au développement économique

Mars, 1998

La Politique-cadre pour les Autochtones représente l'approche de l'Ontario en ce qui concerne les questions autochtones. Il s'agit de s'assurer que les politiques, les programmes et les services de la province destinés aux Autochtones contribuent à créer des possibilités d'emploi et de développement économique, ce qui accroîtra l'autonomie des communautés autochtones.

1. Une nouvelle approche

Depuis son arrivée au pouvoir en juin 1995, le gouvernement actuel a examiné les réalités fiscales et sociales de la population autochtone en Ontario et a reconnu qu'il était nécessaire pour la province d'aborder les questions autochtones dans une nouvelle perspective. Le gouvernement reconnaît qu'il existe des conditions socio-économiques inégales pour les communautés autochtones ainsi que des sujets de discorde entre ces communautés et les populations non-autochtones. Compte tenu de l'engagement de la province envers le développement économique de tous les Ontariens et la réduction des tensions sociales par le biais de l'égalité de traitement pour tous les résidents, il importe de traiter les questions autochtones autrement qu'elles l'ont été par le passé. La province s'engage à répondre aux demandes de participation publique touchant les revendications territoriales et, ce qui est peut-être plus important encore, au besoin de soutenir une autonomie accrue des Autochtones en favorisant leur développement économique.

C'est dans cet esprit que **la province veut promouvoir et faciliter le développement économique et communautaire des Autochtones, afin de réduire leur dépendance face aux paiements de tranfert et de contribuer à leur autonomie en les responsabilisant davantage pour le bien-être de la communauté**. Cela suscitera un climat équilibré et stable, favorable aux intérêts des Autochtones et des non-Autochtones en Ontario.

Ces réalités ont amené le gouvernement à adopter une nouvelle approche d'ensemble par rapport aux questions autochtones en Ontario. Les objectifs de la *Politique-cadre pour les Autochtones* sont :

- de permettre au gouvernement de s'occuper des questions autochtones d'une façon uniforme, moins coûteuse et plus efficace;
- d'intensifier la participation du public envers les questions autochtones qui affectent les Ontariens;
- de restreindre les actions qui pourraient déstabiliser les relations entre les communautés autochtones et non-autochtones.

La *Politique-cadre pour les Autochtones* comprend un objectif général et un ensemble de principes (voir p.7 ci-dessous), ainsi que des positions intérimaires concernant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, en attendant le développement au cours de l'année de politiques spécifiques à ces domaines. La Politique-cadre comprend également la position de l'Ontario face à la gestion des terres publiques et des ressources naturelles dans le contexte des droits des Autochtones et des traités, des directives sur la prestation des programmes et services

provinciaux ainsi qu'un processus d'évaluation des possibilités de développement économique.

Le but de la Politique-cadre pour les Autochtones est de préparer l'avenir pour que les communautés autochtones jouissent d'une meilleure situation économique et aient davantage d'aptitudes pour devenir autonomes et exercer de plus grandes responsabilités envers leur bien-être. Le gouvernement actuel a été élu parce qu'il était en faveur de la croissance économique qui est aussi importante pour les communautés autochtones en Ontario que pour le reste de la province. C'est pourquoi, dans ce document, l'accent est mis avant tout sur le développement économique.

2. Mettre l'accent sur le développement économique.

Le développement économique est la clé qui permettra aux communautés autochtones d'accéder à un avenir plus prometteur et générateur d'autosuffisance. Au fur et à mesure que les options de développement économique seront définies, administrées et réalisées par les organismes autochtones, il sera possible de s'occuper des priorités de développement communautaire à long terme.

Les gouvernements autochtones, fédéral et provincial ont certes un grand nombre d'initiatives en marche pour soutenir le développement économique, **mais une collaboration plus suivie entre les trois parties et le secteur privé pourrait aider à obtenir de meilleurs résultats**. Actuellement, le gouvernement fédéral est le principal acteur en matière de développement économique et d'aide à la formation. Les ministères ontariens, pour leur part, jouent un rôle plus limité auprès des communautés autochtones et les banques élaborent des programmes de prêts adaptés à l'environnement juridique particulier sur les réserves. Des organismes privés sans but lucratif, tels que le Canadian Council on Aboriginal Business, encouragent l'esprit d'entreprise par le moyen de programmes de stages.

Le partenariat entre les secteurs public et privé et les Autochtones est nécessaire pour relever plusieurs défis qui se posent encore au niveau du développement économique autochtone, à savoir :

- les barrières juridiques telles que les dispositions de la Loi sur les Indiens qui limitent l'utilisation sur les réserves de garanties pour les prêts;
- la complexité de l'application des lois et des régimes juridiques (fédéral, provincial, Premières nations) dans le domaine des affaires;
- l'accès limité aux terres et aux ressources, au capital, aux programmes de développement économique conçus pour la population en général, ainsi qu'aux cours de perfectionnement.

Pendant les six prochains mois, cinq ministères ontariens vont travailler avec le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, en consultation avec les milieux autochtones, privés et gouvernementaux impliqués dans le développement économique, afin de mettre au point une stratégie provinciale d'encouragement au développement économique autochtone.

3. Promouvoir l'autonomie

Les autres éléments de la *Politique-cadre pour les Autochtones* visent à compléter le volet du développement économique et à éliminer les obstacles ou incertitudes relatifs à une plus grande autonomie des Autochtones.

a) Revendications territoriales

Les solutions apportées aux revendications territoriales créent un environnement public pour le développement économique à la fois sur les réserves et à l'extérieur des réserves. Le processus **d'examen des mandats de négociation des revendications territoriales** a commencé peu après les élections. Le gouvernement va continuer de négocier au sujet des revendications qui présentent un potentiel élevé de résolution favorable. Le

gouvernement est en train de consulter les parties concernées et de développer une nouvelle politique de revendications territoriales qui insiste sur la participation publique et définit les paramètres pour de futures négociations.

b) Autonomie gouvernementale

L'Ontario estime que **le gouvernement fédéral doit être le chef de file en ce qui concerne les questions de gouvernement des Autochtones**, puisqu'il est le principal gouvernement responsable des peuples autochtones. L'Ontario continuera à évaluer et à protéger les intérêts de la province au cours de ce processus ainsi qu'à respecter les traités et les droits existants des Autochtones. En 1996, le gouvernement de l'Ontario étudiera les décisions de la Cour suprême du Canada concernant le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et élaborera sa propre politique sur l'autonomie gouvernementale.

c) Prestation des programmes

Les ministères de l'Ontario continueront à fournir des programmes et des services appropriés aux Autochtones vivant sur les réserves et à l'extérieur des réserves. Les programmes provinciaux peuvent varier d'une communauté autochtone à une autre parce que les Autochtones représentent le groupe le plus marginalisé dans la province; plusieurs vivent dans des conditions différentes de celles de la plupart des autres résidents de l'Ontario, par exemple dans des communautés éloignées reliées uniquement par avion. L'expérience a montré que les programmes habituels conçus pour le grand public ne sont pas toujours aussi efficaces et économiques que ceux créés exprès pour les besoins uniques et spécifiques des peuples autochtones.

Ces programmes et services doivent être **dispensés d'une façon sérieuse et efficace**, conformément aux objectifs et principes de la nouvelle *Politique-cadre pour les Autochtones* Cela signifie que ces programmes démontreront leur rentabilité à long terme par rapport à l'argent des contribuables, sur la base d'une évaluation comparée des profits et des coûts. Les objectifs et principes de la *Politique-cadre pour les Autochtones* énumérés dans les pages suivantes, permettent aux ministères d'offrir des options pour l'administration autonome de programmes par les communautés et organismes autochtones chaque fois que cela est faisable et économiquement viable.

Les programmes et services seront dispensés aux résidents autochtones de l'Ontario, conformément aux exigences constitutionnelles et de la Charte ainsi qu'aux accords entre les gouvernements fédéral et provincial établis de longue date. Dans les cas où les gouvernements provincial et fédéral auraient des juridictions séparées mais qui se chevauchent, **l'on continuera à s'efforcer d'améliorer la coordination avec le gouvernement fédéral**.

d) Terres et ressources

Les terres publiques et les ressources naturelles peuvent fournir une base pour le développement économique autochtone. Cette approche doit prendre en considération les préoccupations du public par rapport aux activités **autochtones pour tout ce qui concerne les récoltes, la conservation de la faune et de la flore de la province et la gestion des terres et ressources publiques**. L'approche de l'Ontario en matière de terres publiques et de ressources consistera à :

- satisfaire aux exigences juridiques, incluant les traités et les droits autochtones;
- protéger les intérêts provinciaux pour la conservation;
- maintenir l'autorité de l'Ontario pour administrer les terres de la Couronne et les ressources naturelles de la façon la plus flexible possible.

4. Mise en oeuvre de la Politique-cadre pour les Autochtones.

Le gouvernement s'engage à stimuler l'activité économique et encourager la création d'emplois en diminuant les impôts provinciaux, en coupant dans les dépenses gouvernementales non prioritaires, en réduisant les barrières administratives à la création d'emplois et à la croissance économique, en réduisant la taille du gouvernement et en équilibrant le budget.

Afin d'atteindre ces buts et de procurer des avantages tangibles aux communautés autochtones de l'Ontario, la *Politique-cadre pour les Autochtones* permettra au gouvernement de concentrer ses efforts, d'entreprendre les actions envisagées et de réaliser des économies substantielles. La *Politique-cadre pour les*

Autochtones comprend un objectif global et neuf principes qui vont guider l'action du gouvernement.

5. L'objectif de la Politique-cadre pour les Autochtones.

L'objectif de la *Politique-cadre pour les Autochtones* est d'aider à stimuler au sein des communautés autochtones la capacité de développer une économie plus forte, de devenir plus autonomes et d'exercer plus de responsabilités pour leur bien-être, tout en préservant l'équilibre et la stabilité au niveau des relations entre les Autochtones et les autres résidents de la province.

Principes

Égalité

Le gouvernement s'engage à traiter équitablement tous les résidents de l'Ontario en tenant compte des circonstances individuelles.

Obligations légales

Le gouvernement s'engage à répondre aux obligations constitutionnelles et autres obligations légales de l'Ontario à l'égard des peuples autochtones.

Responsabilités

Le gouvernement respecte la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones et, dans le contexte de cette relation, veut clarifier les rôles du fédéral et du provincial et déléguer, lorsque c'est nécessaire, des responsabilités administratives aux organismes et gouvernements autochtones.

Transparence

Le gouvernement s'engage à procéder à un examen public de ses activités et à faire participer pleinement et équitablement les peuples autochtones et les populations non-autochtones aux questions qui affectent les deux parties.

Contrôle des dépenses

Le gouvernement s'engage à réduire les dépenses et à dispenser les programmes et services de la façon la plus économique et efficace possible.

Imputabilité

Le gouvernement s'engage à prendre la responsabilité des dépenses publiques et demandera aux gouvernements et organismes autochtones de rendre compte des fonds provinciaux qu'ils reçoivent et des résultats atteints.

Gestion efficace

Le gouvernement va s'assurer que les questions autochtones soient traitées d'une manière uniforme, coordonnée et complémentaire.

Autonomie

Le gouvernement va promouvoir le développement économique et

communautaire, réduire la dépendance des communautés autochtones face aux paiements de transfert grâce à la coopération avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des Premières nations, les organismes autochtones et le secteur privé.

Stabilité

Le gouvernement s'engage à favoriser l'harmonie sociale et à restreindre les actions qui pourraient déstabiliser les relations entre les communautés autochtones et non-autochtones.

L'objectif et les principes doivent être pris comme un tout et servir à examiner les différentes composantes de la *Politique-cadre pour les Autochtones*. Ce sont également des paramètres pour guider les activités à l'égard des peuples autochtones, des termes de référence pour le grand public qui s'intéresse aux résultats atteints par la mise en oeuvre de cette politique-cadre.

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

© Copyright 1999, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Dernière mise à jour: 27 août 1999.
Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que
l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.